



CONSEIL RÉGIONAL

Basse-Terre, le

A

Le Président

**Monsieur Edwy PLENEL**  
Directeur de publication de Médiapart  
8, passage Brulon  
75012 PARIS  
Télécopie : 01-44-68-01-90

**Objet** : Présentation d'un droit de réponse suite à l'article paru sur votre site le 19 mai 2014.

Monsieur le directeur,

Suite à la publication d'un article intitulé « *Université Antilles-Guyane : les fonds européens ont été siphonnés à grande échelle* » paru le 19 mai dernier sous la plume de Mme Lucie DELAPORTE, je souhaite vous préciser l'attitude et les décisions que j'ai pu tenir dans l'instruction des subventions présentées par le CEREGMIA.

Je vous indique tout d'abord, que vos services ont tenté une seule fois de prendre mon attache en sollicitant une interview de ma part au sujet de l'Université Antilles-Guyane. Le thème étant pour le moins vague et étant mobilisé par la reprise de mes fonctions en qualité de président de Région, je n'ai malheureusement pas pu vous apporter de réponse.

En 2009, le CEREGMIA a présenté, pour le compte de l'Université des Antilles et de la Guyane, trois dossiers éligibles a priori au FEDER pour un montant total de 4 718 855€. Faute d'une remontée régulière et pertinente des pièces justificatives me permettant d'instruire ces dossiers, j'ai décidé de les déprogrammer en ma qualité d'autorité de gestion du programme Interreg Caraïbes en mars 2011.

Afin de prévenir une crise politique avec mon homologue président de région de la Martinique qui estimait qu'en prenant cette décision de déprogrammation les intérêts de la Martinique étaient mal défendus, et sous sa lourde insistance, je suis revenu sur ma décision de déprogrammation.

Pour ce faire, et en présence du président de la région Martinique, j'ai appelé personnellement le porteur des projets, M. Fred CELIMENE, directeur du CEREGMIA, pour m'assurer qu'il intégrait l'ensemble des conditions que je posais pour poursuivre l'instruction de ses dossiers. Je lui ai notamment indiqué clairement que je serais intransigeant si les pièces justificatives qu'il me ferait remonter ne comportaient pas les visas et certifications des instances dirigeantes de l'université et du comptable assignataire.

En dépit de relances et d'alertes multiples, et malgré les délais confortables laissés au porteur de projets pour fournir ces pièces, j'ai pris la décision, non pas de déprogrammer, mais de suspendre la certification et le paiement de l'ensemble des opérations portées par le CEREGMIA le 03 avril 2014.

En effet, l'instruction de ces dossiers a permis de mettre en lumière un grand nombre d'irrégularités que je me devais de dénoncer en ma qualité d'autorité de gestion.

Au vu de ces éléments, je souhaite donc vous préciser que je n'ai eu aucune complaisance et encore moins de connivence avec M. Fred CELIMENE, par ailleurs universitaire de qualité. Au cours des différentes fonctions que j'ai occupées, j'ai toujours veillé à ce que les deniers publics soient dépensés dans le respect scrupuleux de la réglementation.

A ce titre, je vous informe qu'au delà de la suspension de la certification et des paiements prononcée le 03 avril dernier, je demanderai le remboursement des sommes qui auraient été indûment versées et que le conseil régional de la Guadeloupe s'associera à toutes actions pénales ou civiles si la démonstration est faite que les dossiers portés par le CEREGMIA participaient à une entreprise frauduleuse.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma parfaite considération.

**Le président du conseil régional  
Député de la Guadeloupe**



**Victorin LUREL**